

serait. Je sais qu'il existe un comité des comptes publics; j'en fais partie depuis que je suis député. L'an dernier, nos séances se sont limitées en quelque sorte à l'activité d'un homme cherchant à se renseigner sur la mitrailleuse Bren et l'avion North Star. Ce n'est pas ce que nous voulons, il me semble, en matière de contrôle des dépenses de guerre. Nous voulons plutôt voir à ce que l'argent destiné à la défense soit dépensé le plus sagement possible. Je crois qu'il y a lieu d'instituer un tel comité.

Je ne partage pas l'opinion du député de Moose-Jaw (M. Thatcher) pour ce qui est de sa proposition. Mon peu de connaissances militaires me font trouver ridicule l'idée de convoquer devant un comité les chefs de la marine, de l'armée et de l'aviation. Ce serait miner les fondements de la discipline militaire et nuire de toutes les façons imaginables à notre effort de guerre. Que le député consulte à cet égard ceux qui dans son parti sont militaires! Comme moi ils diront que la proposition n'est pas pratique et,—on me pardonnera l'expression,—qu'il est stupide de convoquer des militaires devant ce comité pour leur faire jouer le rôle de ballon politique simplement pour hausser le prestige politique de certains aux dépens de l'effort national de défense.

J'ai parlé de pensions il y a un instant. J'y inclus la pension de vieillesse. Sauf erreur, on doit présenter une loi pour permettre aux provinces de percevoir une taxe de 3 p. 100. J'ignore quels sont exactement les fondements juridiques d'une telle mesure. La Colombie-Britannique a imposé une telle taxe mais ce n'était pas une taxe directe. Il est vrai que dans notre province tout est possible, ou presque. Il y faut acquitter le coût du permis de conduire pour cinq ans à venir. Les habitants de la Colombie-Britannique peuvent pardonner beaucoup au régime actuel, qui est certainement bon puisqu'il réussit à percevoir une taxe cinq ans d'avance. Je suppose que l'impôt sur le revenu va augmenter cette année. Je suis fort heureux que le Gouvernement ne puisse le percevoir cinq ans à l'avance, connaissant bien les dispositions de l'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Je préviens le Gouvernement que je m'opposerais de toutes mes forces à cette taxe de 3 p. 100.

Je consacre quelques instants à la question de la margarine qu'un de mes collègues a abordée.

M. Sinclair: Le libre-échange!

M. Cruickshank: Oui, le libre-échange; nous y croyons. Immédiatement avant mon départ pour l'Est, une maison de Vancouver m'a envoyé un échantillon d'engrais chimique

et m'a invité à en faire l'essai dans mon jardin. J'aurais dû en apporter la description; je l'ai laissée à mon bureau. On y énumère tout ce qui a été extrait de l'huile de baleine; on en a même retiré l'odeur tout en laissant l'huile intacte. A mon collègue qui voudrait ruiner un demi-million de producteurs laitiers afin qu'on pût transformer des rebuts comme l'huile de baleine en un produit à mettre sur la table de ceux qui malheureusement ne peuvent s'acheter de beurre au prix actuel, je tiens à dire qu'il ferait mieux, vu surtout qu'il a l'heureuse fortune d'être attaché au service approprié du ministère des Finances, de modifier notre régime fiscal de façon que le fardeau retombe sur ceux qui sont capables de le porter et que la population puisse se procurer du beurre à un prix raisonnable.

M. Sinclair: Le libre-échange!

M. Cruickshank: J'approuve entièrement la déclaration qu'un des meilleurs journaux de Vancouver attribuait, le 15 janvier, au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), sous le titre: "Le beurre compte pour beaucoup au Canada".

M. Sinclair: Le libre-échange!

M. Cruickshank: Encore une interruption de la part de mon cadet qui siège à ma gauche. Nous manquons de beurre et il en est responsable dans une large mesure. C'est lui qui a mis sur le marché cette graisse pour essieux, ce qui a forcé les cultivateurs à se défaire de leurs bonnes vaches parce que le beurre ne se vendait pas ou se vendait à vil prix. Ce produit incolore, inutile, qu'il a introduit légalement au pays grâce à la décision de quelques juges, se vendait à un prix inférieur à celui du beurre. On verse \$32,000 de plus par année aux gens qui m'entourent, mais ils ne toucheraient pas cette rémunération supplémentaire si ce n'était, comme ils le disent, que le beurre maintient l'équilibre du pouvoir au Canada. J'estime donc qu'ils devraient cesser de s'opposer au beurre et de lui préférer la margarine. J'entends quelqu'un m'accuser de jalousie. Vous savez comment les hommes d'affaires procèdent pour déterminer le traitement d'un de leurs chefs d'entreprise. Ils tiennent compte de la rémunération qu'ils versent au chef de tel service et au surintendant de tel autre. Si j'en juge par l'abondance de talent qui m'entoure, quand mon tour viendra, je devrais toucher plus qu'eux si le premier ministre veut bien diviser les \$32,000 d'après le talent.

Je regrette d'avoir parlé si longtemps, mais, sans les interruptions, j'aurais été plus bref. Quelques mots maintenant au sujet des travaux publics. La boîte à feu qu'est